

Localisation

Lyon 8^{ème}

Population accueillie

Enfants ou adolescents de 0 à 18 ans

Capacité d'accueil

175 mesures / 289 jeunes

Durée de la mesure

6 mois maximum



SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE PRADO SIE RHONE

Contact

Prado SIE Rhône

18 rue Jacqueline Auriol
Immeuble Le Quadrille
69008 Lyon

Tel : 04 87 24 47 70

Fax : en attente

Mail : secretariat.sie@le-prado.fr

Reconnue d'Utilité Publique, le Prado est une organisation **d'intérêt général** qui accompagne les enfants, les jeunes et les adultes fragilisés à se construire un avenir.

Notre action repose sur des principes forts : la **défense des valeurs humaines universelles**, le **refus de toute forme d'exclusion** et l'**accueil inconditionnel** tolérant et respectueux des identités de chacun. Le Prado propose un accompagnement complet (hébergement, soins, éducation, formation...), qui prend en compte la personne dans sa globalité, favorisant son pouvoir d'agir pour un **avenir porteur d'espoir**.



Le Prado en chiffres

160
ans

d'existence en
faveur des plus
démunis

1200
enfants

jeunes et adultes pris
en charge chaque
année

35
structures

sociales, médico-sociales
et d'insertion dédiées à
l'accompagnement

550
salariés

et professionnels
engagés
au quotidien

5
dép.

sur lesquels le Prado
est présent (Ain, Allier,
Isère, Loire & Rhône)

www.le-prado.fr



Le Service d'Investigation Éducative (SIE) du Prado basé à Lyon est une **équipe pluridisciplinaire** qui a pour mission de conduire **une Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative (MJIE)** dans le cadre de l'ordonnance 45 ou de l'assistance éducative, décidée par le juge des enfants. Il s'agit d'apporter un éclairage sur une dynamique familiale et les **dangers éventuels** auxquels un enfant est exposé.

Le service suit près de **290 jeunes par an** dans le cadre de cette mesure, qui a une durée de **6 mois**.



L'équipe du SIE est **pluridisciplinaire** : psychologues, éducateurs/trices, assistant(e)s social(e)s... Elle mène le travail d'investigation en rencontrant l'enfant et sa famille lors de rendez-vous réguliers au domicile ou au service.

L'investigation vise à :

- Evaluer les potentialités d'un danger physique ou psychologique pour l'enfant
- Recueillir et analyser des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative du jeune et de sa famille ;
- Apporter un éclairage sur une dynamique familiale et le développement d'un enfant ;
- Évaluer les **capacités d'évolution des parents** dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et de leur capacité d'écoute ;
- Formuler toutes **propositions adaptées** afin d'apporter une aide à la décision du juge des enfants.

Les temps d'entretien ont pour objectif de garantir la prise en compte des différentes dimensions (familiales, sociales, individuelles), par les différents professionnels. Ils ont aussi des temps d'élaboration d'axes de travail, d'analyse et d'hypothèse.



A la fin de la Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative, l'équipe formule une **préconisation à destination du Juge des enfants**, proposition dont est aussi informée la famille avant l'audience.

Au regard des éléments qui lui sont ainsi communiqués, le magistrat décide de poursuivre ou de clore les procédures (non-lieu, proposition d'accompagnement éducatif en milieu ouvert, d'aide à la gestion du budget ou de placement de l'enfant).

Toute la mise en œuvre de la mesure est guidée par le principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant** et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.